

PRIX DE L'ABONNEMENT
 POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DE-NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 8 NOVEMBRE 1843.

On nous vante sans cesse la prospérité dont nous jouissons, on s'exalte aussi beaucoup sur celle de nos voisins, et pour tant voilà que cette grande prospérité semble tout-à-coup menacée. Le ministère anglais est inquiet, divisé; il ne sait quelle résolution prendre; il est prêt à tomber par ses propres mains. L'agite donc? La France menace-t-elle l'Angleterre d'une guerre prochaine? Les bourgeois de Londres sont-ils prêts à se battre? Non. Le commerce est-il en pleine crise? Pas le moins du monde. Mais d'où vient donc l'anxiété du ministère anglais? Pourquoi est-il menacé de dissolution? Par un événement qui, au premier abord, paraît sans importance au point de vue politique, et qui en a cependant une très grande si on juge les choses sérieusement: nous voulons parler de la maladie des pommes de terre. Ce tubercule est devenu maintenant pour l'Europe un moyen de faire exister des portions assez considérables de pauvres habitants; c'est un complément de nos récoltes de grains. Si la pomme de terre vient à manquer, il y a surenchérissement des grains, insuffisance dans les moyens habituels de subsistance; de là, nécessité de faire des approvisionnements de grains plus considérables; de là aussi, menace de disette.

C'est la disette ou plutôt c'est la famine qui fait peur à sir Robert Peel. L'Irlande fait sa principale nourriture de la pomme de terre; ses malheureux habitants n'ont pas cette année leur part de subsistance, il faut aviser à les nourrir. On n'y parviendra pas par les souscriptions, par les aumônes; on ne peut donner ainsi des aliments à sept ou huit millions de personnes. D'autres ressources sont urgentes.

Pour faciliter les secours qui seront nécessaires à l'Irlande, le ministère anglais, sir Peel en tête, veut changer la loi anglaise sur les céréales; il veut abaisser les droits d'importation, et de la sorte faciliter en Angleterre l'arrivage des blés. Mais toucher aux droits sur les blés, c'est toucher aux revenus des propriétaires anglais, c'est les menacer dans leur fortune. Les propriétaires n'entendent pas raison sur cela; ils sont unis, ils sont puissants: de là l'irrésolution de sir Peel à prendre une mesure immédiate; de là les résistances qui se manifestent dans le sein du cabinet et peut-être sa prochaine dissolution. Cette dissolution, si elle a lieu, sera un fait très grave en l'état des choses; elle prouvera que la tranquillité publique est menacée en Angleterre, qu'on redoute pour l'Irlande des jours néfastes; elle prouvera, en un mot, que le privilège en Angleterre est plus puissant que l'équité, que l'intérêt général, car en ce pays la propriété appartient presque exclusivement aux familles aristocratiques. Elles seules possèdent en quelque sorte. Il sera donc établi qu'elles sont assez puissantes au XIX^e siècle pour spéculer sur la vie de leurs concitoyens, pour les livrer à la misère la plus horrible dans certaines occurrences. Mais alors ceux qui souffriront de la faim pourront-ils mourir de misère sans essayer de se sauver soit par l'émeute, soit par la révolte ouverte? On ne le pense pas.

Sir Peel voudrait éviter ces terribles éventualités. Il n'y a deux manières d'y arriver, il n'y en a qu'une: c'est d'abolir les droits exagérés qui pèsent sur les grains qu'on importe en Angleterre. Alors les marchés deviendront abondants, la sécu-

rité renaîtra, la spéculation n'aura plus les mêmes chances de s'enrichir en augmentant la misère publique, et la crise passera sans trop de souffrances. Telle est la question qui agite en ce moment le cabinet anglais, et qui n'est pas encore résolue.

Les préoccupations du ministre Peel ne paraissent pas le moins du monde réagir sur nos ministres. Nous ne les voyons pas s'inquiéter de la cherté des denrées durant cette année; pourtant divers symptômes annoncent qu'il y aurait lieu aussi à aviser aux moyens d'assurer les subsistances. En Angleterre, on s'efforce de réduire les droits d'importation; ne serait-ce pas pour nous le cas d'élever nos droits d'exportation, et d'empêcher ainsi le commerce anglais de dégarnir trop considérablement nos marchés? Certes, nous ne tiendrions pas un pareil langage si nos récoltes avaient été abondantes, si la maladie des pommes de terre n'avait pas exercé aussi chez nous ses ravages; mais nous n'avons pas été exempts de cette calamité, et par suite nous pouvons avoir des inquiétudes fondées sur les moyens de subsistance de nos concitoyens. Que le gouvernement s'occupe donc de nous rassurer par des renseignements qu'il peut seul posséder, ou bien qu'il prenne des mesures immédiates pour empêcher la famine de s'approcher de nos villes et de nos campagnes.

Voici les dernières nouvelles que nous recevons sur la crise ministérielle en Angleterre :

Suivant le *Standard*, il a été envoyé des lettres de convocation pour un conseil de cabinet qui se réunira à la résidence de sir Robert Peel, dans White-Hall-Garden, jeudi 7 novembre, à deux heures.

« Ce matin, dit ce journal, on disait à White-Hall-Garden que sir Robert Peel se trouvait beaucoup mieux. Lord Wharnclyffe est retenu à sa résidence de Carzon-Street par une attaque de goutte. »

La question des céréales, qui peut être grosse d'une insurrection, d'une révolution, n'est donc pas résolue encore. On en murmure à Londres et par toute l'Angleterre. Le *Globe*, qui n'est point passionné pour la solution que Robert Peel propose et que la nécessité imposera, presse cependant le gouvernement de se décider. Nous répéterons son article, parce qu'il peut servir à éclairer la question :

« Depuis trois jours le conseil de cabinet s'est assemblé trois fois, et les ministres n'ont encore publié ni proclamation pour assembler le parlement ni ordre du conseil pour l'ouverture des ports au blé étranger. Ou sir Robert Peel est certain que la quantité de grains en Angleterre est suffisante pour faire face à la disette et que les alarmes au sujet de la pomme de terre en Irlande sont exagérées, ou il existe parmi ses collègues une division d'opinions sérieuse à ce sujet. S'il existe réellement en Angleterre une surabondance de blé, pourquoi n'en pas donner sur le champ l'assurance à la population? La naissance d'un prince, le gain d'une bataille, sont annoncés avec empressement: croit-on que la nouvelle que l'on donnerait à la nation que les greniers d'abondance sont bien et dument garnis fût moins intéressante pour le peuple? Nous ne sachons pas, quant à nous, que l'aspect des affaires soit changé dans les districts provinciaux; mais sir Robert Peel peut être mieux informé que nous. »

Le conseil de la société royale d'agriculture d'Irlande vient d'adopter une résolution portant que le gouvernement devra procurer de l'emploi extraordinaire à la population dans la majeure partie du pays pendant la prochaine saison d'hiver, et qu'il fera bien, dans ce but, de continuer les facilités ou d'en ajouter de nouvelles pour le dessèchement général des terres et la canalisation.

Nous attendons chaque jour avec la plus vive impatience des nouvelles rassurantes d'Afrique, et chaque jour notre impa-

tience est trompée. Celles que nous avons publiées dans notre numéro d'hier nous apprennent que le maréchal Bugeaud se dirigera probablement vers l'Ouest, après avoir parcouru une grande partie du territoire de l'Algérie. Mais le maréchal Bugeaud devrait déjà, ce nous semble, se trouver dans la province d'Oran; là était le danger, là devait être pour lui le point à occuper immédiatement. Au lieu de cela, il parcourt tranquillement des contrées qui ne sont pas en proie à l'insurrection; il perd un temps précieux, et laisse les généraux Cavaignac et de Lamoricière aux prises avec toutes les forces d'Abd-el-Kader. Ne semble-t-il pas qu'on veuille prolonger la durée de la lutte? Au lieu de porter des coups décisifs, on ajourne, et pendant ce temps-là nous perdons du monde, l'époque des pluies arrive, et Abd-el-Kader nous brave.

On vante bien haut les services militaires du maréchal Bugeaud. Nous voudrions pouvoir nous joindre à ceux qui le louent; mais cela nous est impossible, en présence des faits qui se passent dans l'Algérie depuis notre victoire d'Isly.

On devait s'attendre à quelque nouvelle attaque d'Abd-el-Kader; la province d'Oran devait donc être un des points les plus importants à surveiller et à occuper fortement. On ne l'a pas fait, et nous nous sommes trouvés pris au dépourvu au moment du danger. Ainsi, le général de Lamoricière n'a avec lui que quatre à cinq mille hommes au plus. Est-ce croyable quand on sait que nous avons en Afrique une armée de quatre-vingt mille hommes? Ne devrions-nous pas avoir dans l'Ouest au moins vingt mille hommes en disponibilité? Abd-el-Kader pouvait commencer les hostilités avec des forces plus considérables encore que celles dont il a pu disposer; s'il nous avait attaqués avec quinze ou vingt mille hommes, n'aurions-nous pas eu de plus graves échecs à éprouver? Voilà pourtant à quoi nous ont exposés les bévues du maréchal Bugeaud, car c'est lui qui depuis quelques années a tout dirigé en Afrique. Si la province d'Oran s'est trouvée dégarnie de troupes, on ne peut l'imputer à d'autres.

Le *National* avait demandé des explications catégoriques au *Constitutionnel* et à la *Presse* sur une grave affaire, celle qui a noué les plus étranges relations entre la compagnie des receveurs généraux et une partie de la presse parisienne. Ces deux journaux font chacun une réponse qui ne répond à rien. L'une, celle du *Constitutionnel*, de quatre ou cinq lignes, qui veut dire: « Ne parlons plus de cette histoire-là, qui m'est désagréable; j'ai formulé un démenti, je vous y renvoie. » L'autre, celle de la *Presse*, qui remplit deux colonnes et qui tend à détourner la question de son véritable cours. Il ne s'agit pas, en effet, de prétendre que si le *National* a signalé la *Presse* comme ayant figuré, directement ou non, dans une affaire de chantage dont s'occupe le procureur du roi, c'est pour nuire à un homme qui est son ennemi politique. C'est un vieux moyen, une vieille riposte que M. Emile de Girardin, homme de ressources, aurait dû s'interdire. D'autres assertions de la *Presse* sont également à côté de la question. Que des rédacteurs du *National* aient été ou soient dans l'industrie, qu'importe encore? Ce qu'on sait bien, parmi les adversaires du *National* comme parmi ses amis, c'est que si ses rédacteurs actuels avaient voulu vendre leur plume, non pas au gouvernement, mais à l'industrie, ils seraient millionnaires, et que jamais le moindre soupçon, en dépit de quelques misérables condottieri stipendiés sur les fonds secrets, n'a plané sur leur tête.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 9 NOVEMBRE.

UN DILEMME.

— Oui, Madame, un homme imbu des principes de Kant ne saurait à ce point, dit le docteur Manzius, professeur de philosophie à l'université de Manheim, s'adressant à la jeune comtesse de Helbourn. On attend, continua-t-il, que mon élève Ludwig Tiekopff a quitté furtivement la ville; mais on ajoute que c'est pour fuir ses créanciers et pour échapper à quelque démêlé avec la justice: je le nie.

— Prouveriez-vous le contraire? demanda la belle comtesse, désireuse de connaître le motif de ce départ soudain, qui était le bruit de la ville.

— Vous allez tout savoir, dit le grave professeur.

Et, sans autres prologèmes, il commença :

« Ludwig, vous le savez, est le dernier héritier d'une riche famille de marchands de notre ville; son père et ses oncles moururent lorsqu'il était jeune, et lui laissèrent la fortune la plus considérable de Manheim. Ludwig, loin de dépenser follement l'or qu'avaient péniblement amassé ses ancêtres, montra de bonne heure la sagacité de son caractère; il ne s'efforça pas de briller par un luxe éclatant, et, au lieu des plaisirs que lui offraient de jeunes fous qui désiraient l'aider à manger son patrimoine, il consacra son amitié, devint mon disciple assidu, et cultiva les sciences. Comme un homme qui veut parvenir à briller un jour dans les académies. »

« Madame de Helbourn se mordit les lèvres pour dissimuler un sourire qui ne put interrompre le récit du docteur. La gravité précoce dans laquelle s'était orgueilleusement drapé Ludwig, et que Manzius regardait comme une preuve de haute sagesse, semblait à la femme du monde plus pardonnable que les écarts de la jeunesse; sa liaison intime avec un philosophe d'une originalité proverbiale avait jeté sur lui un vernis de pédantisme qui le faisait toucher de bien près au ridicule. Ces réactions furent faites rapidement, et Manzius continua, sans s'apercevoir du mouvement d'hilarité réprimée :

« Ludwig était un aigle, on l'apprécia généralement; il fut reçu dans les cercles où la bourgeoisie est exclue, et les plus grands seigneurs l'admirèrent dans leur intimité. Croiriez-vous, madame, que l'on eut la méchanceté de prétendre que ce bienveillant accueil n'était pas exclusivement dû au mérite, et que la grande quantité de thalers qui se trouvaient dans le coffre-fort de mon jeune ami entraient pour beaucoup dans les grâces qui lui étaient faites? Quoi qu'il en soit, Ludwig ne se laissa pas séduire, et il me disait souvent :

« Oh! bienheureux le tranquille laboureur qui n'existe que pour la vertu! il peut donner tous les instants à ses paisibles travaux, et moi je ne puis consacrer chaque moment de ma vie à l'étude de nos anciens sages et de nos sublimes philosophes modernes. Il me faut mettre un habit noir, boire du café avec des comtesses et m'incliner devant des conseillers intimes. Réunions futiles et perverses! assemblage d'oïsis qui perdent de vue le but intellectuel que ne doit jamais oublier l'homme qui veut élever son esprit, et qui n'exerce leurs facultés comparatives que sur les objets les plus matériels et sur les pâtisseries les plus indigestes. Oh! docteur, mon second père, vous qui m'avez réellement donné le jour en m'apprenant à tuer la chair et à ne rien négliger de ce qui peut orner l'âme, consolez-moi de mes peines, fuyons ensemble, réfugiés-nous dans un désert ou dans mon château de Grunberg, et nous composerons un ouvrage qui réfutera, par une argumentation puissante, les sophismes des éclectiques. »

« Telles étaient les plaintes de Ludwig, et je l'engageais à secouer ce penchant misanthropique. Heureux s'il eût conservé un terme moyen, ainsi que le prescrivait mes conseils, et s'il se fût également partagé entre le monde et ses auteurs chéris! Mais bientôt il changea complètement et parut prendre goût aux réunions qu'il stigmatisait d'abord.

« La promptitude de cette conversion vous fait concevoir, Madame, qu'elle était opérée par l'amour.

« Le jeune Tiekopff était reçu chez le baron Schouker, fort noble et fort pauvre gentilhomme de la Lithuanie prussienne. Le baron avait une voiture magnifiquement armoriée, construite par les ordres de son trisaïeul; il possédait un grand hôtel qu'ornaient une fort petite quantité de meubles, et son nombreux domestique grelottait devant le feu toujours éteint de sa cuisine. Mais au milieu de cette luxueuse misère brillait un trésor qu'eussent envié les plus puissants de la terre: Wilhelmine, la fille du baron, était si blanche, si rose, si frêle, si gracieuse avec sa naïveté et sa beauté limpide, qu'elle rappelait le type enchanteur de la Marguerite de Goethe, et que l'on rêvait involontairement devant elle.

« Mon élève a le cœur ardent; il s'éprit de Wilhelmine. Je le vis pâlir, maigrir, perdre ses idées et devenir incapable de résoudre le moindre problème mathématique. Je pris part aux peines amoureuses de mon jeune ami, et je lui conseillai de demander la main de M^{lle} Schouker.

« Non, me répondit-il, Wilhelmine n'a point senti à mon aspect le mouvement sympathique qui révèle à une âme qu'elle a trouvé sa sœur; jamais elle ne m'aimera, j'en suis sûr. Et pourquoi, d'ailleurs, m'exposer à un refus? Le baron Schouker ne voudra pas donner Wilhelmine à un infortuné qui ne peut compter seize quartiers pleins dans les lignes paternelle et maternelle.

« Employez une ruse ingénieuse, lui dis-je: proposez au baron de rele-

ver les murs de son vieux château, de constituer un majorat à l'ainé de ses fils; en vous armant de séductions de cette espèce, vous réussirez.

« Ludwig me crut; il se présenta hardiment et fut reçu comme s'il eût été grand d'Espagne de première classe.

« M^{lle} Wilhelmine était bien la blonde la plus sentimentale qui se fût jamais inspirée aux poésies de Wieland; elle aimait à regarder la lune et à voir passer de flottants nuages; elle se plaisait dans une forêt épaisse ou sur un lac agité; elle cherchait de romanesques épisodes, et trouvait la régularité de notre société bien inférieure aux merveilleuses aventures des anciens chevaliers teutons qui brisaient tant de têtes en l'honneur de leur dame.

« M^{lle} Wilhelmine rougit lorsque son père lui présenta Ludwig comme son futur époux, et quand mon amoureux élève lui demanda si son cœur était libre, elle baissa les yeux et répondit qu'elle se soumettait sans murmure aux ordres de M. le baron. Ludwig, enthousiasmé, crut deviner que ces paroles voilaient un timide aveu, et il courut acheter le fonds des plus brillants magasins de la ville pour compléter la corbeille de sa fiancée.

« Wilhelmine accepta mélancoliquement les cadeaux de Ludwig; elle courba sous le poids importun des bijoux et se laissa guider à l'autel sans prononcer une plainte; mais, en murmurant le oui qui l'engageait pour toujours, elle fixait ses grands yeux azurés sur le capitaine Fritz, son cousin. Ludwig saisit ce regard, et il se souvint que le bruit avait couru, quelques mois auparavant, dans Manheim, que le capitaine Fritz et Wilhelmine s'aimaient éperdument, et que la pauvreté était le seul obstacle qui s'opposât à leur union. Cet effort de mémoire était malheureusement tardif; les serments étaient irrévocables, le mariage était conclu, il ne s'agissait plus que de s'assurer de la vérité et de poser une barrière infranchissable entre le capitaine et sa cousine. »

M^{me} de Helbourn interrompit le docteur Manzius, et d'une voix irritée :

« Je comprends maintenant, lui dit-elle; c'est vous qui, par vos perfides remarques, avez fait naître la défiance dans le cœur de Ludwig Tiekopff. Vous pensez que l'on ne peut avoir d'affection pour un parent sans y mêler un sentiment coupable. Vous pourriez prétendre aussi que mon cousin, le colonel des gardes, n'est pas guidé par une amitié toute fraternelle lorsqu'il passe ses instants de loisir auprès de moi.

« Je m'en garderais bien! répondit Manzius en faisant une inimitable grimace. Je vous connais, Madame, et d'ailleurs je ne suppose jamais le mal. Quant à la triste histoire de Ludwig, vous avez trop compté peut-être sur la remarquable perspicacité qui vous distingue; pour la bien connaître, écoutez :

« Ludwig revenait un soir de faire une solitaire promenade dans le Blumengarten; il songeait avec tristesse aux orages qui depuis quelque temps

Que la question ne soit pas, encore une fois, dénaturée. La Presse dit que, à supposer que des ouvertures aient été faites pour prévenir l'effet de son opinion sur la compagnie des receveurs généraux, la vérité n'en a pas moins été dite; que les résultats ont toujours été les mêmes. C'est fort bien; mais il n'en importe pas moins qu'on sache si ces ouvertures ont été faites, et par qui, car, en droit, un délit ou crime, fait de corruption ou autre, n'en existe pas moins alors qu'il n'a manqué son effet que par une circonstance indépendante de la volonté de son auteur. Et puis, la moralité du journalisme, dont la Presse fait litière, n'est-elle pas elle-même un intérêt assez sacré pour que les journaux honnêtes (et il y en a encore, quoique la Presse semble ne pas le croire) s'attachent à la sauvegarder?

Une lettre de Tanger, 20 octobre, contient les détails importants qu'on va lire :

L'empereur est débordé par le fanatisme de ses sujets, sans cesse excités par les circulaires qu'Ab-el-Kader a répandues avec non moins de profusion dans le Maroc qu'en Algérie. Mouleï-Abd-er-Rhaman comprend que nous seuls pouvons le tirer de la triste position dans laquelle il se trouve; aussi paraît-il disposé à se mettre complètement à notre discrétion, pourvu que nous n'exigions pas de lui une intervention compromettante. Il organise en ce moment un corps de troupes régulières sous la direction d'un Algérien, Abou-Derba fils, dont la famille est depuis long-temps établie à Marseille; des instructeurs égyptiens enseignent à ces troupes les manœuvres qu'ils ont eux-mêmes apprises des instructeurs français que le gouvernement a mis à la disposition de Mehemet-Ali. C'est avec un certain orgueil que la France doit voir que ses élèves égyptiens nous servent d'intermédiaires dans des états musulmans où l'ignorance et le fanatisme des populations ne nous permettent pas encore de pénétrer. Nous devons nous estimer heureux de voir que l'empereur du Maroc fait, d'après nos conseils, des efforts pour constituer son gouvernement sur des bases plus solides, car nous ne pouvons espérer jouir de quelque tranquillité sur notre frontière de l'Ouest que lorsque l'empereur sera réellement maître chez lui et pourra imposer ses lois aux populations indépendantes qui nous avoisinent.

Le parti d'Abd-el-Kader à Gibraltar travaille activement pour engager l'émir à quitter momentanément le Rif, sauf à y revenir plus tard, afin de pouvoir nous ôter tout prétexte pour pénétrer dans cette contrée insoumise à l'empereur, et qui pourrait bien perdre son indépendance, si Mouleï-Abd-er-Rhaman profite de la présence de nos troupes dans cette contrée pour dompter ces tribus et les ranger sous son obéissance. On conseille donc à l'émir de se jeter dans le Sud, dans cette partie du Sahara qui n'appartient ni à l'Algérie ni au Maroc.

Il est incontestable, pour toutes les personnes qui ont suivi la marche des affaires depuis l'occupation de l'Algérie par la France, que le commerce de Gibraltar a toujours secondé de ses vœux et de ses conseils tous les projets de l'émir. Il trouve un intérêt considérable à approvisionner Abd-el-Kader de toutes les provisions dont il a besoin, en même temps que l'état permanent de guerre dans lequel se trouve l'Algérie neutralise la concurrence que nous pourrions faire au monopole presque exclusif que Gibraltar exerce sur le commerce du Maroc et de l'Afrique centrale.

On annonce le départ très prochain d'un ambassadeur marocain pour Paris.

Nous lisons dans l'Algérie :

L'émigration des tribus de la province d'Oran dans l'intérieur du Maroc est le but évident de tous les efforts de l'émir; et, malgré l'activité que déploient nos généraux et nos troupes, ils ne parviendront pas à empêcher que la moitié au moins de la population de la province n'aille grossir la deira. Cette nouvelle combinaison est grosse de périls pour l'avenir; et, il ne faut pas l'oublier, c'est par la politique plutôt que par la guerre que nous devons chercher à déjouer les projets de cet ambitieux ennemi.

Paris, le 6 novembre 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Nous nous attendions à trouver ce matin, dans le *Moniteur*, diverses ordonnances royales destinées à mettre fin à l'espèce de crise ministérielle qui inquiète M. Guizot depuis un mois et aux incertitudes sur les combinaisons nouvelles que la retraite de M. le maréchal Soult paraît devoir amener dans l'organisation du ministère de la guerre. On annonçait en effet, hier au soir, comme une chose parfaitement arrêtée :

- 1° Que M. le maréchal Soult ne conservait plus dans le cabinet que le titre de président du conseil;
- 2° Qu'il était remplacé au ministère de la guerre par M. Moline de Saint-Yon, aujourd'hui chef du personnel de ce ministère;
- 3° Que M. Martineau-des-Chenez était élevé au rang de sous-secrétaire d'état;
- 4° Enfin, que M. le général de Larue remplaçait M. Vauchelle à la direction des affaires de l'Algérie.

Tout cela, disait-on, devait voir le jour ce matin même dans le *Moniteur*. Nous avons donc ouvert la feuille officielle avec une certaine curiosité; mais, au lieu des ordonnances qu'on nous avait an-

s'élevaient dans son intérieur : Wilhelmine semblait honteuse de porter le nom plébéien de Tiekopff, et elle refusait de paraître dans les cercles bourgeois où son mari conservait d'anciennes relations; les nombreux alliés de la famille Schouker traitaient Ludwig avec une condescendance qui ressemblait un peu au dédain; et lui, qui rêvait l'égalité qui doit exister dans tous les esprits imbus des maximes philosophiques, se trouvait mal à l'aise des rebuts qu'il lui fallait voir subir aux siens et des respects qu'exigeait sa nouvelle famille. Les réflexions que cet état de choses inspirait à Ludwig l'avaient plongé dans un chagrin facile à concevoir. Il rentra chez lui sans demander si sa femme était de retour de chez la femme de Schouker, à laquelle elle faisait une visite quotidienne, et il passa dans une bibliothèque attenante au boudoir de Wilhelmine.

En regardant les rayons de la bibliothèque, Ludwig se trouva consolé comme l'opprimé qui revoit le visage d'un ancien ami. Il s'approcha de ses précieux in-octavos. Comme il se trouvait appuyé à la muraille qui séparait ses livres du boudoir de Wilhelmine, il crut y entendre un bruit inaccoutumé.

Le soupçon s'éveille facilement dans un cœur déjà aigri; Ludwig, sans penser qu'il manquait aux lois de la discrétion et de la délicatesse, appuya l'œil au trou de la serrure... et il vit le capitaine Fritz aux genoux de sa femme !...

Un homme ordinaire eût fait un éclat; il se fût précipité, une arme à la main, pour punir les deux coupables. Ludwig agit bien mieux : il se souvint qu'il était son élève, et que les apparences peuvent se trouver fausses partout ailleurs que dans les sciences exactes, ainsi que je le lui avais péremptoirement démontré; il se tint tranquille pour ne perdre un seul mot, et il écouta...

— Ma bien-aimée, disait le capitaine Fritz, tu daignes donc mettre fin au long exil que tu m'avais imposé; tu permets que je vienne me retremper en m'abreuvant de ton aspect chéri; tu me rends à la vie en me rappelant auprès de toi !

— Oh ! Fritz ! répondait Wilhelmine d'une voix tremblante, tu te méprends sur le motif du message que je t'ai adressé; je ne veux pas ranimer un sentiment qui doit s'éteindre à jamais; je ne puis, comme jadis, être ta Wilhelmine.

— Te laisserais-tu arrêter par les préjugés qui enchaînent le vulgaire ? Le despotisme des impitoyables parents qui t'immolèrent à la fortune te ferait-il oublier les serments auxquels tu avais juré d'être toujours fidèle ? Oh ! Wilhelmine ! tu m'as promis, avant le jour détesté qui éclaira le sacrifice, de rester mon épouse de cœur, et de ne pas donner ta tendresse à celui dont tu accepterais le nom.

— Je songe sans cesse à cet engagement, il est inutile que tu me le rappelles, Fritz; il me pèse comme un vivant remords. J'ai des devoirs d'épouse, et je me dois à celui auquel je suis liée.

(La suite à un prochain numéro.)

noncées, nous n'y avons trouvé qu'un extrait des registres de l'état civil de la maison royale, lequel constate qu'avant-hier au soir, à onze heures moins un quart, M^{me} la princesse de Joinville a mis au monde un enfant du sexe masculin, auquel on a donné le nom de duc de Penthhièvre. Ce document, qui occupe plus de trois colonnes du *Moniteur*, a sans doute fait renvoyer à demain les ordonnances dont nous venons de parler. Or nous a assuré, en effet, que ces ordonnances étaient signées, et que le ministère se considérait de nouveau comme au grand complet et plus solide que jamais.

Cela est-il vrai ? Quelle force M. Moline de Saint-Yon, qui n'est ni député ni même pair de France, apportera-t-il au cabinet ? N'est-il pas évident qu'on n'a songé à lui faire des propositions qu'alors qu'on avait épuisé la liste de tous les généraux auxquels on pouvait offrir le portefeuille de M. le maréchal Soult ? N'est-il pas évident qu'on ne l'a pris que comme pis-aller et faute d'autre ? Dès lors, quelle force, quelle autorité morale apportera-t-il au cabinet dans lequel il va entrer ?

En laissant de côté la question politique, nous doutons fort que les chambres approuvent les modifications qui viennent d'être introduites dans la constitution du cabinet aussi bien que dans l'organisation du ministère de la guerre. Au point de vue d'une bonne administration comme à celui d'une sage économie, ces modifications ne sont pas discutables. Nous allons avoir un président du conseil sans portefeuille qui touchera, dit-on, un traitement de 80,000 fr., ni plus ni moins que s'il était ministre, et auquel, assure-t-on encore, on donnera de plus une somme de 100,000 fr. pour la location de son hôtel et du mobilier qui le garnit. Dans ces conditions, M. le maréchal Soult n'aurait pas fait une trop mauvaise affaire. Quand il était tout à la fois ministre de la guerre et président du conseil, il ne touchait en cette double qualité que 120,000 fr., et son hôtel inhabité ne lui rapportait rien et se déteriorait. Sa nouvelle position lui vaudra 180,000 fr. C'est en réalité une plus value de 60,000 fr. Le maréchal se fait vieux, mais cela ne l'empêche pas d'être toujours un très habile calculateur.

L'élévation de M. Martineau-des-Chenez, qui n'était jusqu'à présent que secrétaire général au ministère de la guerre, aux fonctions de sous-secrétaire d'état, nécessitera une augmentation dans son traitement. Était-il bien urgent de changer sa situation, et cela eût-il été nécessaire si l'on avait donné à M. le maréchal Soult un successeur sérieux, et si, par le choix de M. Moline de Saint-Yon, on ne s'était en quelque sorte condamné à faire quelque chose pour M. Martineau, afin de l'empêcher d'être jaloux ?

Nous doutons fort que ces petits arrangements soient ratifiés par la chambre, qui sera appelée à en dire son avis lors de la prochaine discussion du projet de loi sur les crédits supplémentaires.

— Le roi a signé, le 30 octobre, une ordonnance relative au séquestre en Algérie.

On annonce également qu'un projet d'ordonnance sur le domaine est aussi à la signature du roi.

CONGRÈS MÉDICAL.

Séance du 3 novembre à l'Hôtel-de-Ville de Paris.

PRÉSIDENCE DE M. SERRES.

Section de Médecine.

L'ordre du jour appelle le rapport de la première commission sur cette série de questions :

Facultés et écoles. — L'enseignement des sciences médicales est donné aujourd'hui dans les facultés et dans les écoles préparatoires.

Cette division est-elle utile ? et quels sont ses avantages ? L'enseignement donné dans les facultés répond-il aux besoins de la science et de l'art ?

Dans le cas de la négative, indiquer les modifications nécessaires, et spécifier, pour chacune des facultés de Paris, de Montpellier et de Strasbourg, et pour chaque division de cet enseignement, les améliorations que l'on croit utiles.

Le nombre des facultés est-il suffisant ? est-il trop considérable ? Dans le cas où il serait jugé insuffisant, dans quelles villes conviendrait-il d'en instituer de nouvelles ?

Dans le cas où il serait trop considérable, lesquelles supprimer ? Y aurait-il avantage à n'avoir qu'une seule faculté ?

L'enseignement donné dans les écoles préparatoires répond-il aux besoins de la science et de l'art ?

Dans le cas de la négative, indiquer les modifications nécessaires et spécifier pour chacune de ces écoles les améliorations que l'on croit utiles.

M. Gintrac, délégué des médecins de Bordeaux, professeur à l'école de médecine de Bordeaux, et rapporteur de la commission, lit sur ces différentes questions un savant rapport qui conclut à la conservation de ce qui est, demandant toutefois que, dans les écoles préparatoires, on puisse s'assurer des études des élèves, que, dans les facultés, des chaires nouvelles soient élevées et les études médicales rendues plus fortes.

Après une discussion où diverses propositions sont émises, qui modifieraient fort peu les vœux émis par la commission, excepté seulement un projet de réorganisation tout entier, le rapport et les propositions sont adoptés.

Voici l'ordre du jour de la séance du 4 novembre :

Enseignement libre. — L'enseignement donné par les facultés et par les écoles préparatoires est l'enseignement légal et officiel, à l'existence duquel il est interdit et d'ailleurs impossible de porter atteinte.

Mais les prérogatives de cet enseignement officiel interdisent-elles l'enseignement libre ?

Quel est l'état de la législation sur ce point ? Rechercher quels sont les droits, relativement à l'enseignement libre, des médecins et des chirurgiens des hôpitaux et de tout autre membre du corps médical.

Chronique.

Voici la composition des chambres de la cour pour l'année judiciaire 1845-1846 :

Première chambre civile. — MM. le marquis de Belbeuf, premier président; Acher, président.

Conseillers : MM. Gaultier de Coutance, Sauzey, Jurie, Badin, Durieu, Alcock, Garin et Grégori.

Parquet : MM. Vincent de Saint-Bonnet, premier avocat général; Ratton; greffier.

Deuxième chambre civile. — M. Rieussec, président.

Conseillers : MM. Denamps, le baron Rambaud, Bréghot du Lut, Capelin, Genevois, Laval Gutton, Menoux, Durand et Josseland.

Parquet : MM. Loysen, avocat général; Franchet, greffier.

Chambre d'accusation. — M. Reyre, président.

Conseillers : MM. Denamps, Verne de Bachelard, Bréghot du Lut, Badin.

Parquet : MM. Cochet, substitut; de Marnas, substitut; Simonet, greffier.

Chambre de police correctionnelle jugeant des affaires civiles. — M. Achard-James, président.

Conseillers : MM. Verne de Bachelard, Quinson, Julien, Populus, Janson, de Vauxonne, de Bernardi et Seriziat.

Parquet : MM. Massot, avocat général; Glandu, greffier.

— Vers le milieu d'octobre dernier, nous rapportions qu'une rixe violente eut lieu à Caluire entre des ouvriers ferrandins et des

habitants du Vernay, qui voulaient empêcher les premiers d'enlever des échelas dans une vigne. Les assaillants étaient au nombre de quarante environ; des coups furent portés avec une extrême intensité; des enfants, des femmes, des vieillards restèrent sur la place, accablés de plaies. C'est à raison de ces faits que les nommés Senard, Gros, Brillon, Bouveret et Clayet comparaissent mardi à l'audience correctionnelle, sous la prévention de coups et blessures volontaires.

Après avoir entendu la défense présentée par M^e Chanay, le tribunal a prononcé l'acquiescement de Senard, Brillon et Clayet, et condamné Gros et Bouveret à trois mois d'emprisonnement chacun.

— Avant-hier, deux ouvriers charpentiers, occupés aux travaux de construction du pont de Nemours, sont tombés d'un échafaudage : l'un d'eux a pu se cramponner à une des piles du vieux pont; l'autre a été précipité dans la Saône, d'où, par un bonheur presque inespéré, on est parvenu à le tirer.

— Jeudi matin, près de Neuville, un jeune homme de 18 à 19 ans conduisait sur les bords de la Saône trois chevaux remorquant un bateau. Ces chevaux marchaient dans l'eau, comme cela leur arrive fréquemment lorsque la Saône est basse; tout-à-coup l'homme et les chevaux ont disparu; on ne les a pas encore retrouvés. On regrette d'autant plus vivement ce jeune homme que par ses mœurs douces et agréables il avait su se concilier l'affection générale.

— On nous prie d'annoncer que MM. les artistes et les amateurs musiciens de Lyon préparent, sous le patronage du Cercle Musical, une fête en l'honneur de la Sainte-Cécile. En conséquence, on exécutera, le 22 de ce mois, dans l'église de Saint-Bonaventure :

1° La deuxième messe solennelle de Lesueur, pour chœurs et orchestre;

2° Un *Os salutaris!* composé expressément pour cette occasion par Félicien David;

3° Un andante de Beethoven, pour orgue et orchestre, à l'offertoire;

4° Le finale du *Christ au mont des Oliviers* de Beethoven.

MM. les amateurs et artistes qui désireraient faire partie soit des chœurs, soit de l'orchestre, sont priés de se faire inscrire au Cercle Musical, où l'on délivrera des parties de chant.

Les études chorales ont déjà commencé et seront continuées chaque soir à huit heures et demie précises, savoir : les lundis, mercredis, jeudis et samedis, à l'école de chant du passage Thiaffait; les dimanches, à midi, dans le même local; et enfin les mardis et vendredis, au Cercle Musical, à huit heures et demie du soir.

— On annonce pour lundi prochain la première représentation de M^{lle} Araldi au Grand-Théâtre dans le rôle de Camille des *Horaces*.

— On annonce que l'administration de la Guillotière a enfin songé à faire réeffacer quelques enseignes monstrueuses qui s'élevaient sur les murs de cette ville. Avant qu'elles aient disparu, signalons les suivantes, comme types :

Sur le chemin de Villeurbanne, près du fort de ce nom, on peut lire en grosses initiales, aussi mal exécutées que le style : *Isi lon pran de pancionère pour leu lai dès anès à IIIIII fran par moi.* Dans la rue Duphot : *Robè van de charbon de boa y rabille aussi le bras cacè e le gambeu de même.* Dans la rue de la Croix, un industriel annonce, sur un écriteau, qu'il *vant du quaffè a tout heur avèque de boîte de cir age a 2 sou.* Près de la Madeleine : *On fai la laissive 1 foi par semaine.* Sur le cours Bourbon, un marchand de vin a l'avantage de posséder celle-ci : *Autant boire ici qu'ailleurs quand il est vous.* Mais la plus originale, sans contredit, est bien celle qui se trouve à Monplaisir, au-dessus de la porte d'un habitant : *Yci on done des lesson 2 choson de cane et 2 bas ton a troi sou le cacher.* Nous en passons, et des meilleures.

— On se rappelle que nous avons inséré naguère quelques détails relatifs à des fouilles récemment exécutées par M. l'abbé Vaudey auprès de la colonne qui existe non loin de l'hospice du Petit-Saint-Bernard, et qui est connue sous le nom de *columna Jovis* (colonne de Jupiter). Nous avons eu dernièrement l'occasion de voir quelques unes des médailles de divers empereurs romains qui ont été trouvées dans ces fouilles; plusieurs d'entre elles sont d'une très belle conservation.

La découverte de ces médailles, ainsi que de quelques vestiges d'anciens bâtiments que M. l'abbé Vaudey n'hésite pas à regarder comme étant des restes de constructions romaines, semble contredire l'opinion admise par plusieurs savants, savoir, qu'il n'y aurait jamais eu de station romaine sur le Petit-Saint-Bernard. Combien il serait à désirer que les fouilles commencées par M. Vaudey fussent continuées dans l'intérêt de la science ! Ces objets, trouvés à la suite de recherches peu approfondies, doivent faire présumer que l'on parviendra vraisemblablement à faire de nouvelles découvertes intéressantes, et peut-être à rencontrer quelques monuments propres à jeter d'utiles lumières sur l'histoire de ces contrées.

(*Courrier des Alpes.*)

— Nous lisons dans le *Patriote jurassien* :

« On nous rapporte qu'une tentative de vol a été faite à main armée, dans la nuit de samedi à dimanche derniers, dans le domicile de M. G..., banquier à Poligny. Averti par sa domestique, qui avait aperçu de la lumière dans le bureau, M. G... descendit armé d'un fusil, et, au moyen d'une petite fenêtre placée dans le corridor, il tira sur quatre hommes occupés à ouvrir son coffre fort; mais ils lui ripostèrent par deux coups de pistolet, et s'élançèrent sur lui le feu avait donné l'éveil aux voisins; des secours arrivèrent, mais les voleurs ne purent être arrêtés. »

— Dans sa session de 1845, le conseil général du département de la Côte-d'Or a voté une subvention de 100 fr. à la commission hydrométrique formée à Lyon dans le but d'étudier les causes des inondations de la Saône et du Rhône, sous la réserve qu'il sera fait envoi au département de vingt exemplaires du compte-rendu des travaux de la commission.

— Ces jours derniers, dans la nuit, des voleurs se sont introduits dans le comptoir de M. Marre, banquier à Montélimar, et y ont enlevé une somme de 30,000 fr. Ils ont été obligés de forcer ou scier les barreaux d'une fenêtre et de briser le coffre-fort pour parvenir à opérer ce vol. Malgré le bruit qu'ont dû nécessiter ces coupables opérations, il n'a été entendu par aucun habitant de la maison, mais il faut dire que le comptoir se trouve situé au fond d'une cour et est assez éloigné du corps-de-logis habité.

— MM. le procureur du roi et le juge d'instruction de Valence sont partis en toute hâte pour Lons-le-Saunier (Doubs), où un assassinat, suivi de vol, a été commis sur la personne d'un domestique de M. Bellon. Les détails nous manquent.

— Le marché de Lons-le-Saunier du 30 octobre a été bien approvisionné. La vente a été lente; une baisse de 1 fr. 75 c. par hectolitre s'est fait sentir. Il paraît, dit-on, qu'elle se soutiendra. Le temps magnifique permet aux semences de bien réussir. La perte des pommes de terre gâtées sera bien moins considérable qu'on ne le pensait.

Pour la première fois, cette année, à Salins et peut-être au
Nord, on a vu reprendre, croître et fructifier une plante pré-
cieuse destinée un jour à devenir en France, comme elle l'est dans
l'Inde et en Amérique, une base alimentaire : je parle de la patate.
Le jardinier Victor Daclin a reçu au printemps du patriarche de la
société royale et centrale d'agriculture de Paris trois filets ou fai-
ces rudiments de tubercules à peine gros comme le petit doigt.
Cultivés avec soin, ils ont prospéré et viennent de lui rendre sept ki-
logrammes et demi de tubercules superbes, que l'on peut voir et
admirer chez lui. Cette récolte nouvelle est d'autant plus précieuse
que l'année a été trop malheureusement pluvieuse et froide. C'est
un heureux présage pour l'avenir. L'habile jardinier a cultivé éga-
lement avec succès le chou de Bruxelles, le haricot translucide,
le haricot Lafayette, et a vu reprendre et pousser avec vigueur les
griffes de quatre poires nouvelles venues de semis et que les arbo-
riculteurs mettent au nombre des plus belles conquêtes qu'aient ob-
tenues jusqu'ici les hommes qui consacrent leurs soins à enrichir
sans cesse nos tables, nos jardins et nos vergers.

Nouvelles diverses.

Une nouvelle d'une haute importance pour le commerce est donnée
par le journal *Grenada Chronicle* du 6 septembre dernier et répétée par
les feuilles de New-York et par le *Richmond-Enquirer*. Pendant qu'en
Europe, pour communiquer de l'océan Atlantique à la mer Pacifique, on
parle de couper l'isthme de Panama ou de creuser le canal de Tehuante-
pec, les Américains viennent de découvrir une route toute faite par la ri-
vière des Amazones et ses affluents.
Le capitaine John Klause, de Philadelphie, parti de Maranh (Brésil)
en septembre 1844, est allé jusqu'au port de Banos, dans la république de
l'Équateur. Il a découvert que le fleuve des Amazones était navigable
pour des bateaux à vapeur depuis son embouchure dans l'Atlantique jus-
qu'à Lima (Pérou), dans la mer Pacifique, et à douze kilomètres de Callao.
Le capitaine Klause dit qu'il est resté frappé d'étonnement à la vue des
immenses richesses que contiennent les contrées qu'il a parcourues : des
minéraux, toutes sortes de matières tinctoriales, des cafés, des cacao, des
épices, des substances huileuses, balsamiques, aromatiques, de toute es-
pèce, des raisins, de la cire, et une grande quantité d'autres productions
de la plus grande richesse, s'offraient à lui pendant tout ce long voyage.
Le nombre total des compagnies formées pour soumissionner
les cinq lignes qui restent à concéder en 1845 s'élève à cinquante j

Nouvelles étrangères.

CHINE.

M. le marquis de Ferrière-Levayer, secrétaire de la mission de
Chine, vient d'arriver de Macao à Paris. Il a rapporté le traité si-
gné le 24 octobre de l'année dernière; les ratifications de ce traité
ont été échangées par les plénipotentiaires français et chinois le
25 août dernier. La cérémonie s'est accomplie à terre, près du
village de Tai Pin Hieou, et dans la maison de l'ambassadeur
chinois qui commande les forces navales en station dans la
baie de Canton et sa vaste embouchure.

Une lettre publiée par le *Journal des Débats* rend compte avec
de longs détails de cette cérémonie. Nous en extrayons ce qui suit :
« Quand nous eûmes bu une excellente tasse de lait d'amandes et
quelques tasses de thé, le commissaire impérial fit observer tout le pre-
mier que le temps pressait et qu'il fallait se hâter de collationner les deux
textes de ce traité qu'on allait échanger. Sur cet avis, l'académicien Chao
et l'interprète de la légation passèrent dans une salle voisine pour se livrer
à ce soin important.

« A leur retour, M. de Lagrenée tira son épée avec son fourreau, et dit à
Ki-Yng en la lui offrant : « Tout à l'heure l'amitié entre les deux peuples
sera définitivement scellée. Je désire que vous croyiez qu'elle est bien sin-
cère de notre part, et je crois ne pas pouvoir vous en fournir de meilleure
preuve qu'en vous donnant mes armes et en vous priant de conserver
cette épée en souvenir de moi. » Le vice-roi parut enchanté, et pour la
première fois je vis un sujet du Céleste-Empire regarder des armes sans
mépris; mais il faut dire aussi que c'était une de ces belles épées faites
par Morel pour le corps diplomatique, à la poignée de vermeil et à la
cotte de vermeil. Après ce petit épisode, on procéda à l'échange des tra-
tés ratifiés par les souverains des deux empires. Ki-Yng, debout, prit des
mains de Chao la boîte qui contenait l'exemplaire signé par l'empereur,
et l'élevant d'abord au-dessus de sa tête en signe de respect, il la passa
à M. de Lagrenée, qui, de son côté, lui remit avec le même cérémonial
l'exemplaire revêtu de Paris, et que lui donna M. le marquis de Ferrière-
Levayer. C'était un cahier de parchemin relié en velours violet, cousu
de fils d'or et de soie réunis en une grosse tresse d'un pied de long
environ, qui traversait le sceau royal, enfilé dans une boîte de vermeil
de trois ou quatre pouces de diamètre, et se terminait par une de ces
cassoles plates, un de ces macarons, comme on les appelle dans les régi-
ons, qu'on voit aux aiguillettes des officiers de cavalerie et d'artillerie.
Le traité avait été recopié à Paris, paraphé à chaque page par le roi,
et à la dernière de sa signature en toutes lettres, et contresigné par
M. de Lagrenée. Le texte français, recopié par une main habile, était écrit
en écriture française du plus beau style, et quant au texte chinois,
écrit par MM. Bazin et Flourens, le hanlen Chao, qui doit être une au-
thentique compétence, en loua très vivement la pureté et l'élégance. L'instru-
ment chinois, comme on dit en style de chancellerie, était beaucoup moins
soigné. Quant au texte, c'était tout simplement, vu l'incapacité des
chinois à écrire les caractères européens, un des exemplaires rédigés à
l'année dernière. A Pékin, le cahier avait été cousu à la manière des
livres chinois, couvert de soie jaune et revêtu sur la dernière page, par la
main de l'empereur, de deux caractères rouges très habilement tracés et
signifiant : « J'adhère aux délibérations. » Ce qu'il y a de plus curieux,
c'est la boîte qui le contient; elle est de bois noir, ou plus exactement
de bois de fer, doublée à l'intérieur de soie jaune, ouvrant à charnières, unie sur
les faces, excepté sur le couvercle, où l'on voit sculptés deux grands
dragons et une plaque de pierre de jade sur laquelle sont gravés un trait
d'arbre et un oiseau fabuleux. Ce qui rend surtout cette enveloppe curi-
euse, c'est que toutes les pièces émanant de l'empereur sont toujours en-
fermées dans des boîtes semblables, et que ce serait un crime de lèse ma-
jesté que d'essayer de les contrefaire.

ESPAGNE.

Un écrit d'Irun, le 2 novembre :
« Depuis quelque temps le port du Passage a pris une activité remar-
quable : les essais en constructions navales qui ont été tentés ont prouvé
l'utilité qu'on peut retirer d'un endroit qui paraissait jusqu'à ce jour
condamné à n'être qu'un refuge pour les vaisseaux assaillis dans le golfe par
les tempêtes, ou le point de rendez-vous des pêcheurs de la côte de Can-
tabrie.
« Deux bricks de guerre de 14 canons et deux garde-côtes de 5 canons
sont sortis des chantiers et sont au moment de prendre la mer.
« Le bateau à vapeur *Alerta*, de la force de 120 chevaux, est rentré au Pas-
sage le 28 octobre, de retour d'un voyage à Londres, où il était allé se mu-
nir des machines nécessaires. Nous avons appris par un des passagers de
ce bateau que le gouvernement espagnol fait construire en Angleterre
deux autres bricks à vapeur, l'un de 560 et le second de 220 chevaux. Celui-
ci est en fer.
« Le brick *Célestin* de Bayonne, commandé par le capitaine Lacouture,
est parti à la voile pour Montevideo le 50 du mois dernier. Ce navire emporte
des émigrants, dont la plupart sont des Basques français et espagnols.
« La fièvre typhoïde exerce des ravages à Saint-Sébastien; une statisti-
que officielle constate qu'en moins de deux mois cent personnes ont suc-
cumbé à cette maladie.
« Le gouvernement espagnol met la plus grande diligence à organiser la
ligne télégraphique de Madrid à Bayonne; à Irun, comme sur tous les au-
tres points de la ligne, les travaux de construction des vigies sont tout-à-
fait terminés. »

— Une brochure intitulée : *Histoire des cortès, ou Portraits critico-bur-
lesques de quelques députés*, vient d'être obtenue, à Madrid, les honneurs de la
saisie. Le gouvernement craint les révélations, de quelque nature qu'elles
soient, et c'est pour ce motif qu'il a placé sous son égide la vie des hono-
rables membres auxquels il doit sa majorité dans la chambre élective.

BELGIQUE.

Une réunion des délégués des chambres de commerce de Belgique a eu
lieu au département des affaires étrangères.

Le ministre a exposé que le but de la réunion était de reprendre le pro-
jet fort ancien de la création d'une société commerciale d'exportation, pro-
jet qui n'a pu jusqu'ici être réalisé, mais qui semble pouvoir l'être sous
l'empire :

1° De la loi des droits différentiels, qui favorise les retours mieux que
précédemment ;
2° Du traité du 1^{er} septembre, qui développe et assure les relations avec
l'Allemagne ;

3° Du traité de commerce qu'il a signé, ces jours derniers, pour dix an-
nées, avec le chargé d'affaires des États-Unis.

Le ministre a ouvert une discussion générale où les avantages, les in-
convénients et les difficultés d'organisation ont été controversés. La ques-
tion de savoir s'il convient d'établir une société commerciale d'exportation
a ensuite été mise aux voix et résolue affirmativement par 15 voix contre 4.
Les délégués du Luxembourg se sont abstenus. Les délégués opposants sont
ceux de Liège, de Charleroy, de Mons et d'Ostende. Les quinze autres ont
voté pour l'institution; cependant le délégué de Bruxelles a fait quelques
restrictions.

Dans une seconde séance, la réunion a examiné plusieurs articles du
projet de statuts joint au rapport de la chambre de commerce d'Anvers.
La réunion s'est ajournée au 5 du mois prochain.

RUSSIE.

Un ukase qui vient d'être publié en Russie enjoint à tous les juifs débi-
tants d'eau-de-vie et de liqueurs, habitant les villages russes, c'est-à-dire à
10,000 familles, de quitter ces villages et d'aller résider dans les villes.

VARIÉTÉS.

DES CAUSES LOCALES QUI NUISENT A LA FABRIQUE DE LYON, DES MOYENS DE LES FAIRE CESSER, OU AU MOINS D'EN ATTÉNUER LES EFFETS.

(Suite.)

Il convient donc, tout en protégeant les intérêts industriels
des fabricants nationaux, de mettre toujours au-dessus d'eux
les intérêts généraux du pays, et, dans les traités de commerce,
de ne se laisser diriger que par eux. Au surplus, on ne saurait,
si l'on veut gouverner habilement, méconnaître les tendances
générales de notre époque. La transformation des peuples dans
leurs habitudes, dans leurs mœurs, dans leurs lois, dans leurs
relations, sont, dans l'histoire de l'humanité, le fait le plus in-
téressant pour le philosophe et pour l'économiste; l'ère actuelle
sera témoin de la plus curieuse et de la plus profonde trans-
formation qui se soit peut-être jamais opérée dans la société
ancienne ou dans la société nouvelle.

L'industrie, en Europe, a remplacé la guerre, non pas comme
un régime opposé succédant à un autre qu'il détruit, mais comme
un tranquille successeur qui se sert de tous les moyens d'ac-
tion qu'on lui a laissés. Les ouvriers sont devenus les véritables
soldats; ce sont toujours les mêmes hommes, ils n'ont fait que
changer la nature de leurs armes. La conquête des marchés est
le but des conférences diplomatiques et des combats qui se li-
vrent à coups de tarifs; le sang ne coule pas, mais les plaies
que font dans les masses de travailleurs les batailles perdues
n'en sont pas moins profondes, pas moins terribles. Qu'une
convention commerciale, qui est le traité d'alliance de cette
époque, enlève à l'Angleterre ou à la France un de ses mar-
chés, et soudains les malheureux travailleurs de Manchester, de
Liverpool, de Lyon, de Rouen seront livrés à toutes les hor-
reurs de la misère et du dénuement. Ils ne tomberont pas sous
le fer, ils tomberont sous la faim. Vérité cruelle qui soulève
non seulement le difficile problème de l'organisation du travail,
mais encore celui plus difficile encore de l'appropriation de
chaque industrie par région et par agglomération de peuples.

L'Europe industrielle offre dans cette lutte un curieux spec-
tacle. En France, l'unité politique a remplacé le fédéralisme
féodal, maintenu, même après la destruction de la féodalité, par
l'existence des provinces qui, différant de lois, de coutumes,
avaient leurs barrières propres et des intérêts opposés. En Angle-
terre, l'unité politique a détruit le fédéralisme des trois états
composant la Grande-Bretagne, et, quelque intérêt qui s'attache
au sort de la malheureuse Irlande, nous avons la conviction que
le rappel de l'union ne sera pas obtenu par O'Connell avec les
éléments qu'il a jusqu'ici mis en œuvre. L'Espagne se débat
dans une longue guerre civile pour constituer cette unité po-
litique si difficile dans un pays long-temps divisé en tant de
royaumes. L'Italie se soulève et succombe toujours dans le
combat qu'elle livre sans ordre pour constituer enfin un
royaume des débris de vingt principautés. La Suisse est en
proie à un marasme, à une impuissance qui découlent précé-
sément de ce défaut d'unité dont la vanité cantonale ne lui a
pas encore permis de comprendre la nécessité. Dans l'impos-
sibilité de créer l'unité politique réelle de l'Allemagne, on l'a
organisée d'une manière fictive par la diète germanique. Le
gouvernement suédois fait des efforts stériles, il est vrai, mais
qui indiquent néanmoins sa pensée, pour rapprocher les deux
constitutions si différentes l'une de l'autre qui régissent la
Suède et la Norwège. Enfin, si nous cherchons loin de nous un
exemple nouveau, nous verrons les États-Unis hésiter dans le
développement de leur puissance par ce défaut d'unité qu'ils
devront un jour faire disparaître.

Eh bien! dans notre Europe, où les tendances générales
portent les peuples à l'unité politique, où les faits en consta-
tent la nécessité aujourd'hui que s'élève la puissance indus-
trielle, c'est par le fédéralisme qu'elle tend à se constituer; et
il faut bien reconnaître que, dans l'état actuel des nations, elle
ne pouvait pas se constituer autrement. Sa raison d'être ainsi
se trouve dans l'impossibilité d'être d'une manière différente.

C'est une phase qu'il faut parcourir, une forme qu'il faut
revêtir, qui probablement se modifiera à la suite des temps,
mais qu'il est impérieusement nécessaire d'accepter aujour-
d'hui. La France méconnaîtrait donc les besoins de son indus-
trie, si elle ne créait pas autour d'elle une fédération indus-
trielle identique à celle qui fait déjà la prospérité des états du
zollverein et donne à la Prusse une force politique considé-
rable.

IV.

CAUSES LOCALES QUI NUISENT A LA FABRIQUE DE LYON.

Nous arrivons à la partie la plus difficile de notre tâche; nous
allons nous heurter à des idées reçues, à des habitudes prises,
à des intérêts établis, à une organisation industrielle mauvaise,
mais qui fonctionne et donne des résultats, la plus grande ob-
jection qu'on oppose toujours à ceux qui tentent ou indiquent
des réformes.

Depuis un demi-siècle que l'industrie a été affranchie par la
destruction des privilèges attachés aux maîtrises et aux juran-
des, que le commerce a reçu une puissante activité de la sup-
pression des barrières intérieures, cette industrie et ce com-
merce se sont élancés dans une voie nouvelle qui s'ouvrait tou-
jours plus largement devant eux et ont marché d'un pas rapide.
Parmi les richesses nationales, ils occupent aujourd'hui un
rang élevé; dans l'État, ils constituent une puissance.

Le principe de la libre concurrence avait été posé; il fut d'a-
bord mal compris. On crut généralement que la concurrence
consistait non pas à faire mieux, mais à meilleur marché que
les autres. La qualité des produits s'altéra, le prix de la main-
d'œuvre éprouva des réductions successives, presque tous les
industriels eurent recours aux mêmes moyens; une lutte achar-
née s'établit, et de ce combat intérieur découlèrent des résul-
tats funestes.

Cependant un principe opposé surgissait de l'expérience;
l'association venait réunir les intérêts, agglomérer les capitaux,
diriger les forces dans une même pensée, vers un même but.
Par elle se forment les banques qui facilitent les transactions
commerciales; deux villes éloignées se rapprochent par un
rail-way; deux rives ou deux crêtes de montagnes sont reliés
par un pont qui offre au commerce un nouveau moyen de cir-
culation; des voies artificielles de navigation sont créées à tra-
vers des contrées qu'elles vivifient en donnant au transit et aux
industries intérieures les avantages d'un transport peu coûteux.
Partout l'association enfante des merveilles, réalise des créa-
tions gigantesques auxquelles les capitaux dispersés, isolés,
n'eussent jamais atteint.

On n'a pas encore compris à Lyon la puissance de l'associa-
tion, ou, si on la comprend, on néglige de la créer, les inté-
rêts sont opposés, et de leur antagonisme naît un malaise au-
quel il est urgent de porter remède.

Les causes locales qui nuisent à la fabrique de Lyon doivent
être divisées en deux classes.

Les unes tiennent à l'essence même de l'organisation manu-
facturière de Lyon; les autres, bien que leur action soit per-
manente, ne sont cependant qu'accidentelles.

On comprend que les premières sont plus difficiles à guérir
que les secondes.

Celles qui tiennent à l'essence même de l'organisation ma-
nufacturière de Lyon sont :

1° La trop grande division des intérêts, c'est-à-dire l'éparpil-
lement des forces productrices de la fabrique lyonnaise dans
un trop grand nombre de mains;

2° La séparation des diverses industries qui manipulent les
soies destinées à la fabrication, séparation qui a donné nais-
sance à la déplorable plaie du *piquage d'onces*;

3° L'essai particulier déterminant le titre, c'est-à-dire la base
du prix des soies.

Les causes de la seconde catégorie sont :

1° La facilité avec laquelle les dessins des fabricants sont vo-
lés, copiés, ou envoyés sur échantillons aux fabricants étran-
gers, qui, avec des étoffes fabriquées sur ces dessins, font con-
currence aux fabriques françaises sur les marchés d'exportation
et jusques sur le marché français;

2° Les longs crédits que les fabricants pour l'exportation ac-
cordent aux commissionnaires.

A toutes ces causes dont nous allons expliquer les funestes
résultats nous essaierons d'indiquer un remède. Quelques éco-
nomistes, en étudiant les causes générales qui s'opposent au
développement des diverses industries de la France, ont signalé
les fraudes commerciales comme un des plus grands obstacles
à ce développement. D'autres, s'occupant plus spécialement de
la fabrique lyonnaise, ont trouvé dans la cherté des objets de
consommation, dans l'élévation du prix du loyer, des causes
de souffrance de l'industrie. Nous examinerons ces deux
questions, en nous restreignant pour la première à ce qui tou-
che à la fabrique lyonnaise.

DE LA TROP GRANDE DIVISION DES INTÉRÊTS.

Cette question est si grave, si fondamentale, qu'il est indis-
pensable, avant de l'aborder au fond, de jeter un coup d'œil
rapide sur l'organisation de la fabrique lyonnaise, afin d'en si-
gnaler les avantages, les défauts essentiels, et de démontrer que
l'on peut conserver les premiers en détruisant les seconds.

Les forces productives de la fabrique lyonnaise sont divisées
entre cinq cents maisons faisant confectionner des étoffes. Ces
maisons occupent les métiers qui battent soit à Lyon et dans les
communes suburbaines, soit dans les campagnes du départe-
ment où l'industrie s'étend chaque année davantage; mais ces
métiers sont la propriété des chefs d'atelier ainsi que la plus
grande partie des ustensiles servant à la fabrication. Le négoc-
iant confie la matière première à l'ouvrier qui la convertit en
étoffe, et la rend, poids pour poids, toutefois moyennant un
déchet établi sur des bases fixes.

Cette organisation, qui est à peu près celle de toutes les fa-
briques de soieries sans être cependant exclusivement appli-
quée à elles, présente des avantages incontestables sur les in-
dustries de tissage qui emploient d'autres matières que la soie
et qui sont exercées soit en Allemagne, soit en Alsace.

Dans ces dernières contrées où se fabriquent les étoffes de
coton, les ouvriers non propriétaires des métiers, loin du
foyer domestique, travaillent dans d'immenses manufactures
qui en abritent plusieurs centaines. Les hommes sont séparés
des femmes, les enfants sont répartis, comme une matière, à
droite, à gauche, selon les besoins du travail.

Pour cette population de travailleurs la famille n'existe plus;
les douceurs en sont inconnues à ses divers membres que rien
ne réunit, sinon durant le jour la même fatigue, le soir le même
besoin de repos.

Pour le mari nul de ces doux soins de l'épouse qui adoucent les rigueurs pesantes du travail, aident à supporter les peines, soulagent de la lassitude, consolent du chagrin. Sous le rapport matériel, cet homme qui travaille péniblement est complètement abandonné; sa nourriture, bornée à la plus déplorable simplicité, se compose de quelques pommes de terre cuites à l'eau qu'il broie et arrose d'une mauvaise eau-de-vie. La femme, l'enfant sont traités de même sous ce rapport, et leur santé plus frêle souffre et s'altère. KAUFFMANN.
(La suite à un prochain numéro.)

Le gérant responsable, B. MURAT.

MODES.

AVIS AUX DAMES. M^{me} BISCARD, Modiste, faisant tous les ans le voyage de Paris, a l'honneur de faire part qu'elle vient d'établir un atelier de modes, rue Saint-Dominique, 8, au 3^{me}. Elle ose se flatter que les Dames qui l'honoreront de leur confiance y trouveront réunis le bon goût à la modicité des prix. Ses articles sont ainsi réduits:
Chapeaux d'étoffes soie de 14 fr. réduits à 10 fr.
— de toilette, étoffe supérieure 20 — 15
— velours soie 28 — 22
Capotes satin 16 — 12

On confectionne également dans un bref délai les Bonnets pour soirées et toilette.
NOTA. — Vu la modicité des prix tout sera livré au comptant.

Bulletin de la Bourse de Paris du 6 novembre 1845.

Les fonds anglais étant arrivés encore en baisse de 1/2 0/0, le 3 0/0 a été offert avant l'ouverture à 82 25, et le premier cours au parquet a été 82 30. Pendant la plus grande partie de la bourse, le 3 0/0 est resté flottant entre ce cours et celui de 82 25. Au moment de la clôture, il est tombé à 82 20, et il a fermé au parquet à ce prix. Dans la coulisse, il est resté à 82 27 1/2, mais plutôt demandé qu'offert.

Les affaires sur les fonds publics sont modérées.

Les chemins de fer ont encore baissé. Celui du Nord, ouvert à 632 f. 50 c., après avoir fait 773 f. et être tombé à 770 f., a fermé à 761 f. 25 c.

Trois pour cent	82 30	Obligations de Paris	1400
Quatre pour cent	»	CHEMINS DE FER.	
Quatre et demi pour cent	»	Saint-Germain	1070
Cinq pour cent	117 25	Versailles (rive droite)	517 50
Emprunt de 1844	»	— (rive gauche)	332 50
Quatre 1/2 p. 0/0 belge	99	Paris à Orléans	1175
Cinq pour cent belge	102	Paris à Rouen	1005
Cinq pour cent napolitain	»	Rouen au Havre	797 50
Récépissés Rostschild	101	Avignon à Marseille	»
Cinq pour cent romain	100 1/4	Strasbourg à Bâle	265
Cinq pour cent portugais	»	Orléans à Bordeaux	635
Trois pour cent espagnol	56	Orléans à Vierzon	722 50
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais	»	Amiens à Boulogne	570
Banque de France	»	Bordeaux à la Teste	196 25
Comptoir Ganneron	»	Montereaux à Troyes	»
Banque belge	760	Chemin du Nord	761 25
Caisse Lafitte	1155	Fampoux à Hazebrouck	»

BONBONS EUPHONIQUES, indispensables aux personnes qui sentent les mucosités qui assourdissent la voix, et lui donnent de l'ampleur et de la fraîcheur. — A Paris, chez Jozeau, pharmacien, rue Montmartre, 161; à Lyon, chez Laroque, pharmacien, rue Saint-Polycarpe.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 8 novembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		15 COURANT		FIN COURANT	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille prime	»	»	977 50	970	976 25	975 75
Paris à Orléans	»	»	1150	1150	1150	»
Paris à Rouen	»	»	986 25	985	987 50	990
Orléans à Vierzon	»	»	745	747 50	»	»
Bordeaux à Orléans prime	»	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier prime	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Bâle	»	»	»	»	»	»
Montereaux à Troyes prime	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord	»	»	740	738 75	740	740
prime	»	»	»	»	747 50	»

Etude de M^e Bret, huissier à Lyon, place des Terreaux, n. 12.
VENTE FORCÉE.
Mardi onze novembre 1845, à onze heures du matin, sur la place des Petits-Pères, en la commune de la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères d'effets mobiliers saisis, consistant en tables, chaises, commodes, poêle à chauffer, garde-robe, une charrette, des orangers et des lauriers, etc. (4466)

VENTE AUX ENCHÈRES,
APRÈS DÉCÈS,
D'OBJETS MOBILIERS,
Quai d'Albret, n. 4, à la Guillotière,
Le mercredi 12 novembre 1845, à dix heures.
Cette vente a pour objet plusieurs bois de lit, glaces, secrétaires, commodes, matelas, draps, couvertures, un trousseau d'homme, console, chaises, tables, chandeliers, placards, etc.
Il sera perçu cinq centimes par franc en sus. (6318)

PAR LIQUIDATION.
VENTE AUX ENCHÈRES,
Par le ministère d'un de MM. les commissaires-priseurs,
D'une grande quantité de Livres, Romans, Mémoires, Histoires, Voyages, d'un Cabinet de Lecture, de Livres de vente brochés, en feuilles et reliés,
Provenant du fonds de librairie de Louis Boullieux aîné, libraire, quai de l'Hôpital, 118.
Cette vente aura lieu en vertu d'un jugement sur requête rendu par le tribunal de commerce de Lyon, le lundi dix novembre 1845, et jours suivants, dans le magasin quai de l'Hôpital, n. 118, à cinq heures et demie précises du soir.
Il sera perçu cinq centimes par franc.
NOTA.—On prévient les personnes qui auraient des livres appartenant à ce cabinet de lecture de vouloir bien les rendre avant l'époque du commencement de la vente, afin de s'éviter des désagréments. (6826)

ÉTUDE DE M^e HODIEU, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, 23.
VENTE AUX ENCHÈRES
et à l'amiable,
En l'étude dudit M^e Hodieu, notaire,
D'UN FONDS D'ÉPICERIE
TRÈS ACHALANDÉ,
Situé rue Saint-Pierre, n. 13, dans les bâtiments du Palais.
S'adresser, pour les renseignements et pour traiter à l'amiable, soit à M^e Hodieu, soit dans le fonds, au propriétaire. (9338)

A VENDRE en gros ou en détail. — 20,000 Mûriers greffés plein-vent et mi-vent de première qualité.
PLEIN VENT. MI-VENT.
Au détail 50 c. Au détail 30 c.
Au cent 40 c. Au cent 25 c.
Au mille 30 c. Au mille 20 c.
Pour les commandes, s'adresser à M. Jean Gerin, faubourg Pont-l'Évêque, à Vienne, ou à M. Auguste Gerin, apprêteur de châles, place Louis XVI, n. 5, aux Brotteaux. (6819)

A VENDRE. Fonds de mercerie et de bonneterie, situé sur une place, dans un quartier bien commerçant. — Le prix de la location est très modéré. On accordera toutes facilités pour le paiement.
S'adresser à M^{me} Leroy, débitante de tabac, rue Romarin, 11. (6627)

MALADIES DES VOIES URINAIRES
ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.
M. le docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (8275)
M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 25.

Place des Terreaux, 5, appartement de la Terrasse.—8^e année.
A PARTIR DU MARDI 4 NOVEMBRE PROCHAIN,
RÉOUVERTURE DES COURS DE TENUE DES LIVRES
DIRIGÉS PAR M. BERTRAND
A DIFFÉRENTES HEURES.—(8^e ANNÉE.) (6817)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,
Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.
La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont majeure partie est placée en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.
La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. L'âge est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.		
8 fr. 40 c.	pour cent	à 55 ans.
9 51	—	à 60
10 68	—	à 65
12	—	à 70
14 89	—	à 80

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n. 1. (7604)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n. 23.
DÉPURATIF DU SANG.
sirop végétal de salsepareille et de séné,
POUR LA
GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES
NOUVELLES OU ANCIENNES,
Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute déviation ou vice du sang et des humeurs.
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
Prix : 5 fr. le flacon.
Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Faure, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (8190)

Place des Terreaux, 5. — Terrasse, 1^{re} porte.
PORTRAITS AU DAGUERRÉOTYPE
PAR TOUS LES TEMPS.
(LES TEMPS SOMBRES SONT LES MEILLEURS.)
Les artistes MM. A. B. et LOUIS COLOMB, de PARIS opèrent tous les jours de huit heures du matin à quatre heures du soir. (6818)

CAOUTCHOUC.
GRANDE MANUFACTURE D'ÉTOFFES IMPERMÉABLES
POUR VÊTEMENTS,
De M. FRITZ SOLLIER, rue des Célestins, 6,
BREVETÉ
(sans garantie du gouvernement).
Manteaux garantis tout laine, de 80 à 45 f., suivant la grandeur, supérieurs à tout ceux qui ne portent pas le nom de l'inventeur.
Manteaux à 25 f. en mérinos, laine et coton, comme l'article de Genève, ou 50 0/0 meilleur marché.
Manteaux d'enfant, de 13 à 18 f.
Grande manufacture de draps pour billards, imperméables et ordinaires.
Prix de ces tapis: depuis 6 f. 50 c. jusqu'à 20 f. le mètre.
Tapis tout posés, depuis 25 f. jusqu'à 35 f., garantis de tous frais la première année.
Tapis supérieurs, trois ans de durée, de 40 à 50 f.
Tablettes à jouer, de 3 f. à 3 f. 75 c.
M. Fritz Sollier ne fait qu'au comptant. (4113)

AVIS.
Le seul dépôt du COSMÉTIQUE METTEMBERG, à l'usage de la toilette hygiénique, est toujours à Lyon, chez Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, 50.
Six gouttes dans un quart de verre d'eau suffisent journellement pour se laver après la barbe, pour désinfecter le rasoir, prévenir les boutons et les dartres à la figure, maintenir la liberté de la transpiration insensible, quiseule constitue l'éclaircissement du teint, la douceur l'unité, la fraîcheur et la vraie beauté de la peau, et pour son emploi partiel, comme le plus sage et le meilleur des COSMÉTIQUES.
Le prix du flacon de mille gouttes est de 4 fr. (9418)

ÉCOLE DE THÉORIE-PRATIQUE
Pour la Fabrication des Étoffes de soie,
dirigée
PAR J.-V. JANET ET RITTON FILS,
Petite rue des Feuillants, 4, à Lyon.
Cet établissement se recommande par les plus grands soins apportés à l'instruction des élèves, qui y trouvent dans un grand nombre de métiers en tous genres, fonctionnant sans interruption, toutes les facilités désirables pour perfectionner leurs études. (3173)

CAPSULES AU BAUME DE COPAHU
Pur, sans odeur ni saveur, pour la prompte guérison des écoulements récents ou chroniques, des pertes blanches, etc. — Prix actuel : 3 f. la boîte (au lieu de 4 f.). — Seul dépôt à Lyon, à la pharmacie, rue de la Préfecture, 5. (8315)

Le sieur BERNOUD, marchand de bestiaux, a l'honneur de prévenir le public qu'il arrivera de la Suisse le 15 ou le 16 courant avec un troupeau de quarante vaches, toutes de premier choix.
S'adresser à son domicile, rue Neuve-des-Charpennes. (6629)

AVIS. L'ancien magasin de M. J. Villard, qu'il a cédé à sa nièce, M^{me} Bès, fabricant de couvertures, qui tient les mêmes articles, toiles, laines pour matelas, crin, plumes, couils, tapis, est toujours rue de la Cage, 10. (6815)

A REMETTRE DE SUITE à un prix avantageux. Une BRASSERIE en pleine activité, établie depuis trente ans à Gènes. S'adresser à M. Bès, fabricant de couvertures, rue de la Cage, n. 10. (6816)

AVIS. 10 CENTIMES LA SÉANCE pour la lecture des journaux, rue des Célestins, 5, à l'Entresol, l'entrée par la librairie, dans un joli salon bien chauffé et bien éclairé. Plus de 6,000 volumes de nos meilleurs auteurs à la disposition des lecteurs. (6628)

LES Bas élastiques et Ceintures en caoutchouc de M. LEPELDRIEL, pharmacien à Paris, constituent des bandages essentiels pour les personnes qui ont des varices, engorgements, relâchements du bas-ventre, etc. (4894—7588)

M. ET M^{me} **PRILL,**
Chirurgiens-Pédicures, ont l'honneur de prévenir les personnes qui voudraient bien leur accorder leur confiance, qu'ils se chargent de la guérison radicale des Cors aux pieds, Oignons, Durillons, Oeils-de-perdrix, Ampoules et Ongles rentrés dans les chairs, par le moyen d'une heureuse découverte qui appartient à M. Prill seul. L'opération se trouvant faite en moins de trois minutes, la personne qui s'est fait opérer peut vaquer de suite à ses affaires.
Le cabinet de M. et M^{me} Prill est ouvert depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.
M. et M^{me} Prill ont l'honneur de prévenir les personnes qui voudraient bien les honorer de leur confiance qu'ils prennent aussi des abonnements.
M. Prill tient également un dépôt de Pommade de Paris contre les Engèlures et les Crevasses. Il suffit de s'en servir trois fois pour obtenir entière guérison.
Ecrire par la poste, franco, rue de l'Enfant-qui-pisse, 6, à Lyon. (4112)

MÉDAILLE D'HONNEUR
De l'Académie de l'Industrie,
BANDAGE HERNIAIRE
A PELOTE MÉCANIQUE
Sans Sous-Cuisse,
Approuvé par la Société de Médecine de Lyon et reconnu supérieur à tous ceux inventés jusqu'à ce jour.
Le mécanisme de ce bandage a pour but de fixer la pelote sur l'anneau de la hernie inguinale ou crurale, sans qu'elle puisse être déplacée par aucune position du corps, qu'elle ne gêne dans aucun de ses mouvements.
Se vend chez les inventeurs et seuls propriétaires, Golay père et fils, mécaniciens orthopédistes et bandagistes, rue de Puzy, n. 11. (6780)

SERVICE SPÉCIAL
ENTRE
LYON ET VALENCE,
Par les bateaux à vapeur L'AIGLE et LE CYGNE.
Départ tous les jours du port de la Charité à 10 heures du matin. (7341)
LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue de la Poutaillerie, 19.